

VILLE ET EMPLOI : À LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU « CERCLE VERTUEUX »

Evelyne Perrin

La dernière décennie a été marquée en France par la relative bonne santé de l'économie et, parallèlement, par la montée et la stabilisation d'un chômage structurel à caractère de masse, accompagnées d'une croissance forte des formes dites atypiques d'emploi, depuis le temps partiel et l'intérim jusqu'aux divers emplois aidés.

Mais, comme le nous le soulignons lors du lancement de l'appel d'offres « Ville et emploi »¹, le rôle de la ville à l'égard de l'emploi, et les dimensions urbaines des fonctionnements des marchés du travail ou des systèmes d'emploi locaux restent peu étudiés dans l'ensemble des travaux qui sont actuellement publiés. La ville semble s'être effacée derrière l'importance des mutations productives et l'accent mis sur la mondialisation ou la globalisation de l'économie, pour ne réapparaître que sous le registre du social, de la ville duale et de l'exclusion.

Dans les années dites des « trente glorieuses », les rapports de la ville à l'économie et à l'emploi ont semblé quasi évidents. La croissance économique liée à l'industrialisation du territoire, caractérisée par de fortes migrations intérieures et extérieures, portait l'urbanisation, générant le développement de l'emploi et notamment celui du salariat.

Croissance du PIB, croissance urbaine et croissance de l'emploi allaient de pair et s'alimentaient l'une l'autre ; l'expansion des services publics liés aux fonctions collectives sociales, de santé, d'éducation, a ainsi accompagné l'exode rural et favorisé une entrée massive des femmes dans la vie active ; les gains de productivité dûs au progrès technique, permettant une large redistribution des revenus et l'extension de la protection sociale (salaire indirect), ont entretenu la montée des classes moyennes, porteuses des nouveaux modes de vie et de consommation urbains.

On peut caractériser de « cercle vertueux » ces relations, où l'industrie faisait l'emploi et semblait produire directement la ville. En effet, l'entreprise versant aux salariés une partie des gains de productivité, la ville, par l'expansion de modes de vie et de consommation urbains et marchands, et l'État, par les salaires indirects et la redistribution sociale, assuraient une adéquation entre progrès technique, production, revenu et consom-

mation dans le cadre d'une régulation de nature « fordiste-tayloriste ».

Les rapports de l'économie au territoire ont été marqués durant cette période par le poids des grandes entreprises, privées ou publiques, dans l'appareil de production et leur rôle déterminant dans la fixation des salaires par le biais de conventions collectives de branches. Ces grandes entreprises s'appuyaient sur une division spatiale du travail très accusée entre les lieux de décision et de conception essentiellement concentrés dans la capitale et ses abords, et les lieux de fabrication très standardisée en province, à l'exception de quelques districts industriels constitués historiquement à base de PME. Les entreprises dominantes se caractérisaient enfin le plus souvent par un ancrage et une mobilisation territoriale de leur main d'œuvre largement stabilisée en un marché interne du travail.

La rupture des relations industrie-ville-emploi

En France dès les années quatre-vingt, pourtant, suite aux chocs pétroliers et à une première augmentation du chômage, un certain nombre de doutes apparurent quant à la pérennité du modèle de croissance fordiste, ébranlé par la conjugaison de plusieurs facteurs tant internes qu'externes ; un nouveau modèle productif fondé, notamment, sur une plus forte ouverture à la concurrence internationale, sur la concentration financière et la flexibilité externe du travail, semblait émerger, remettant en cause les anciens rapports des entreprises aux territoires et leurs stratégies de mobilisation de la main d'œuvre.

Un programme de recherche du Plan Urbain, du Commissariat au Plan et de la DATAR permit d'explorer l'impact de ces mutations économiques sur les dynamiques des territoires, et d'en décliner les effets sur la composition sociale et les politiques urbaines. Mais ce programme, lancé en 1987 et essentiellement mené de 1987 à 1991, était encore imprégné de la croyance en un chômage sur-

1. Avec le concours de la DATAR et de la DIV, et en étroite concertation avec l'ensemble des organismes incitatifs de recherche sur ce champ.

tout conjoncturel que la reprise de la croissance des années 1988-1990 devait contribuer à terme à résorber...

Dès l'achèvement de ce programme, et son colloque de bilan en décembre 1993², il est apparu que les transformations de l'organisation productive des entreprises et de leurs rapports à l'espace, certes importantes et brutales, n'entraînaient pas pour autant une « déterritorialisation » générale de l'économie, mais se conjuguaient avec un « retour du territoire ». Les grandes entreprises se désengageaient de leurs lieux de production originels et semblaient « tourner le dos à la ville » au profit d'une mise en concurrence généralisée des sites et de la recherche d'avantages comparatifs à l'échelle de régions ou de continents. Mais la montée des services au cœur de la production et l'augmentation concomitante des petites entreprises (sous-traitance, externalisation) faisaient redécouvrir les avantages de relations de proximité et l'importance d'un environnement économique de qualité. On assistait ainsi au « paradoxe du global et du local », (cf. Nicole May), sans que l'on puisse conclure à la mise en place d'un nouveau modèle productif dominant ou unique.

Quant aux relations entre la ville et le système productif, objet de ce programme, elles apparaissaient moins faciles à lire, complexes, floues, laissant plus de place au rôle des acteurs locaux et aux jeux sur les représentations et images collectives, mais ne semblaient plus relever de l'adéquation propre à la période précédente.

Il fallut en rabattre sur l'hypothèse initiale selon laquelle les morphologies urbaines auraient été dictées par les transformations productives : plutôt que de confirmer tels grands systèmes explicatifs, les chercheurs mirent en évidence, avec l'émergence de la « ville-acteur » née de la décentralisation, la complexification des politiques urbaines et de leur gestion interne des segmentations sociales ; les dimensions symboliques (images et identités collectives, stratégies de qualification différentielles) ; les transformations des qualités attribuées aux espaces.

Malgré le constat d'une forte accentuation des disparités socio-spatiales intra-urbaines et d'une montée de l'exclusion au cœur même des métropoles ou des villes « gagnantes »³, il est apparu très difficile de fournir une nouvelle grille de lecture globale des recompositions sociales urbaines liées aux transformations productives et du travail. Les études ont analysé, d'un côté, l'émergence des nouvelles couches intellectuelles et scientifiques (les « ITC », Ingénieurs-techniciens-cadres) et leurs modes spécifiques d'inscription spatiale dans les villes technopolitaines, et de l'autre, ont pointé les risques de décrochage des quartiers défavorisés les plus lourdement frappés par un chômage d'exclusion.

Ce qui apparaît avec le recul, c'est le décalage manifeste qui s'est installé durant les années quatre-vingt-dix (qui furent celles du basculement d'un paradigme du travail à un autre) entre les représentations et les pratiques des responsables des politiques urbaines, restés majoritairement

prisonniers du discours de « l'excellence économique », et la complexification et la diffraction croissante, voire l'éclatement progressif des économies et des sociétés urbaines. Au mythe généreux du « développement local » agité aux débuts de la décentralisation dans un contexte de politiques d'inspiration keynésienne, et à l'inventivité du « développement social urbain » alors mis en œuvre, a brutalement succédé, après le virage monétariste de 1983⁴, la concurrence entre les collectivités locales à la recherche effrénée d'investisseurs extérieurs à coup de stratégies d'images.

Cette transformation des registres de l'action publique est profonde et il n'est pas inutile de rappeler le diagnostic incisif que livrait à cet égard Jean-Gustave Padioleau dès 1989⁵ : ces démarches stratégiques, basées sur une représentation de la ville-acteur consensuelle, lui semblaient venir à point nommé pour légitimer le nouveau pouvoir des « maires-stratèges » ; elles leur permettaient en effet de se libérer des modes de régulation institutionnels instaurés par la planification démocratique, et de mettre à distance les références de solidarité, d'équité et de justice sociale propres à l'État central jacobin ; d'où l'émergence de ce que cet auteur qualifiait de pouvoir urbain « adhocra-tique ».

L'imaginaire économique des aménageurs et la pluralité des économies urbaines

Appelé comme expert par la ville de Vénissieux, dans le cadre de son appel d'idées d'économie urbaine en 1988, pour suivre le projet Démocratie, mais s'appuyant également sur des terrains d'études marseillais, Bernard Morel aboutissait à un constat interrogatif sur les représentations de l'économie qu'il rencontrait auprès des responsables des projets urbains d'aménagement et de développement. A un aménagement du territoire conçu comme un moyen de rééquilibrer l'espace national au profit des espaces défavorisés, notait-il⁶, s'était substitué dans l'imaginaire économique des aménageurs une vision de la compétition nécessaire pour attirer des investissements et « vendre la ville » sur un « marché mondial des sites », vision relevant le plus souvent d'une économie abstraite, voire mythique, déglagée de la réalité de la vie des entreprises et faisant peu de cas des ressources humaines locales.

2. Cf. Commissariat Général du Plan, DATAR, Ministère de l'Équipement – Plan Urbain « Mutations économiques et urbanisation – Cinq ans de recherche et d'expérimentation » Paris, La Documentation Française, 1993.

3. M.-C. Jaillet, « Sous la technopole l'exclusion ? » in *Les villes européennes de tradition industrielle*, Plan Urbain, Presses Universitaires de Lille, 1994.

4. Cf. S. Wuhl, *Insertion, les politiques en crise ?*, Paris, PUF, décembre 1996, voir note de lecture dans ce numéro.

5. In J.-G. Padioleau, R. Demeestere, MSH, ESSEC, « Politiques de développement et démarches stratégiques des villes » – Pour le Plan Urbain, 1989.

6. Cf. B. Morel, *L'imaginaire économique des aménageurs* in M. Péraldi, E. Perrin (éd.), *Réseaux productifs et territoires urbains*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1996.

Il soulignait à juste titre les limites, voire les dangers, de ces «logiques de gagnants», appuyées sur des politiques d'image dont on présuppose qu'elles vont générer une dynamique, et sur des opérations spectaculaires visant une restructuration économique grâce à une forte attractivité en termes de mobilités professionnelles externes : non seulement cette attractivité ne pouvait résoudre les problèmes de sous-emploi auxquels les communes étaient confrontées, mais encore «la mobilité qui en résultait engendrait une recomposition de l'espace urbain assez semblable au cycle classique du produit», érigeant des quartiers à la mode et accélérant le turn-over et le renchérissement des prix fonciers et immobiliers.

Pour Bernard Morel, l'aménagement devrait tendre au contraire à réduire les risques pour l'entreprise en créant un environnement «assurantiel», ou encore des irréversibilités, notamment en favorisant des processus endogènes d'accumulation industrielle et technologique.

En fait, les économies urbaines sont composées de multiples dispositifs productifs, certains plus visibles et mieux analysés que d'autres. La mondialisation de l'économie implique certes de profondes transformations dans l'organisation productive des entreprises, mais se joue pour une bonne partie dans les villes, en particulier les plus grandes, sièges des principaux processus de cette mondialisation : captant et redistribuant de tout temps des flux internationalisés de biens, de capitaux, de main-d'œuvre et d'information, les métropoles sont aujourd'hui instrumentalisées comme objets et vecteurs de la globalisation économique selon des modes renouvelés.

Robert Salais et Michaël Störper⁷, empruntant les concepts propres à l'économie des conventions, proposent une grille de lecture originale des nouvelles caractéristiques de la compétition économique internationale ; si la réduction des coûts et la recherche d'économies d'échelle restent d'actualité, d'autres modes de différenciation des produits apparaissent, tels que la qualité, la rareté, la disponibilité, les services liés... etc. Robert Salais et Michaël Störper y ajoutent la particularité ou l'identité donnée aux produits par les savoirs et savoir-faire qu'ils intègrent et par la capacité des consommateurs à reconnaître ou à se reconnaître dans ces produits. Ils réintroduisent ainsi, pour analyser la diversité des modes de production mobilisés par les différents pays, quatre «mondes possibles de production», ou enchaînement d'actions productives et d'échanges permettant aux acteurs économiques de réaliser des produits :

- le monde «marchand» des produits standard mais dédiés à un client particulier (industriel du XIXe siècle s'appuyant sur le travail à domicile, ou firme moderne flexibilisée en vue d'une réponse immédiate du marché),
- le monde «industriel» des produits standard et génériques destinés à une consommation de masse,
- le monde «interpersonnel» des produits spécialisés et dédiés par des producteurs identifiés à des clients également connus (métiers, artisanat et produits de luxe, services personnels),



Conversation tardive.

– le monde «immatériel» de la création de nouvelles technologies ou nouveaux produits inventant en même temps de nouveaux usages (ex. : communautés scientifiques ou de créateurs).

Les deux auteurs, qui traitent peu de l'urbain en tant que tel, appliquent cette approche à l'analyse comparée de divers complexes productifs territorialisés en France, aux États-Unis et en Italie, et en concluent que la nouvelle donne de l'économie mondiale exigera de plus en plus de recourir à une pluralité de mondes réels de production, et de savoir les combiner.

Les formes que revêt la mondialisation dans les villes ont été étudiées par les travaux de recherche récents sous deux aspects, la métropolisation et la tertiarisation des économies urbaines, qui ne sont que les deux facettes de cette même nouvelle donne économique liée à un environnement globalisé.

La «métropolisation» ne consiste pas seulement en un étalement de l'urbanisation sur des aires géographiques de plus en plus vastes ; elle se traduit par un ren-

7. R. Salais, M. Störper, «Les mondes de production ; enquête sur l'identité économique de la France», Paris, éd. de l'EHESS, 1993.

forcement des fonctions économiques supérieures (notamment conception-recherche, administration-gestion) et une attraction des actifs les plus qualifiés sur quelques pôles majeurs. Elle s'accompagne d'une remise



Assemblée de grévistes, en attente de restructuration.

en cause des rapports hiérarchiques classiques centre-périphérie et de l'émergence de pôles périphériques spécialisés (commerciaux, technopolitains, logistiques) entre lesquels se développent des rivalités et des stratégies concurrentielles.

Ces nouvelles polarisations intra-métropolitaines sont, selon les termes de Marc Bonneville⁸, à la fois « sélectives » et « réticulaires », car connectées directement aux réseaux inter-urbains et internationaux entre les entreprises et demeurent relativement sans effet d'entraînement sur le reste de la région urbaine ou son arrière-pays.

La concentration spatiale des fonctions-clé de la nouvelle organisation productive, même si elle ne se manifeste pas exclusivement dans les métropoles puisque d'autres formes d'organisation territoriale sont observables, tels que les « districts industriels » ou les « milieux innovateurs », y présente des formes plus exacerbées qui posent la question de la coordination des actions écono-

miques, ou encore celle de la « gouvernance » locale. Reste-t-il une place pour la planification territoriale ?

Mike Dunford et Tony Fielding⁹ opposent la métropole définie comme un « district de réseaux » « qui conserve une taille humaine et correspond à la recherche de solutions plus organisées et négociées à la crise du Fordisme », à la mégapole définie comme un complexe chaotique de réseaux agglomérés ou juxtaposés dans l'espace mais recourant à une régulation de marché.

La ville, et particulièrement la plus grande, n'est-elle pas avant tout, se demande Pierre Veltz¹⁰, une « métropole assurantielle » pour les entreprises du fait de la proximité des centres de décision, des marchés, et de la présence d'un vaste bassin de main-d'œuvre qualifiée dans lequel elles n'auraient qu'à puiser, sans se soucier des conséquences éventuelles de délocalisation ou compressions d'effectifs ? Ou bien peut-elle offrir un « plus » en termes organisationnels, institutionnels, de coordination économique, d'apprentissage collectif ou de mutualisation des coûts, notamment sociaux, externes à l'entreprise, comme le suggèrent les tenants d'une approche institutionnaliste ou régulationniste ? Quelle relation existe-t-il, enfin, entre les dynamiques urbaines et les milieux innovateurs tels que les définissent aujourd'hui les équipes du GREMI¹¹ ? La ville est-elle un (ou un ensemble de) milieu(x) innovateur(s), et les milieux innovateurs existants s'appuient-ils sur certaines caractéristiques des milieux urbains ?

L'économie urbaine est une économie de services, marchands et non marchands

La seconde transformation majeure des économies urbaines a été en effet leur tertiарisation. De 1974 à 1991, les services sont passés de 57 à 68 % de la valeur ajoutée en France, soit de 50 à 65 % de l'emploi. Le développement des relations de service est devenu l'élément clé de l'économie, avec le passage d'une production de masse à une économie de la variété et de la flexibilité.

8. M. Bonneville, « Processus de métropolisation et dynamiques de recomposition territoriale dans l'agglomération lyonnaise » in : « Métropoles en déséquilibre ? », Plan Urbain, Agence d'Urbanisme de Lyon, Commissariat Général du Plan, DATAR, Paris, Economica, 1993.

9. M. Dunford et T. Fielding, *Greater London, the South East region and the wider Britain : metropolitan polarisation, uneven development and interregional migration*. Communication au colloque de l'IFRESI de Lille, 16-18 mars 1994 – Villes, entreprises et société à la veille du XXI^e siècle. Ces deux auteurs s'appuient sur la typologie élaborée par G. Benko et A. Lipietz in *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, 1992. Voir aussi A. Lipietz, « Avoiding megapolization : the battle of Ile de France » in *European planning studies*, vol. 3, n° 2, 1995.

10. P. Veltz, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie archipel*, Paris, PUF, 1996.

11. GREMI (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs). Cf. Colloque GREMI V « Dynamiques urbaines et milieux innovateurs » à Lecco et Varenna, 11-12 octobre 1996. Ouvrage collectif à paraître.

Cette économie de services est essentiellement métropolitaine car deux facteurs ont tiré la croissance des services : celle des services aux ménages a été nourrie par l'urbanisation, l'augmentation des revenus et le développement de l'emploi féminin ; celle des services aux entreprises l'a été par l'externalisation des fonctions industrielles et les transformations de l'organisation productive, qui favorisent les villes les plus grandes par l'accès à de vastes réservoirs de main-d'œuvre qualifiée et la proximité des marchés de consommation.

Comme le montrent les travaux du RESER (Réseau Européen Services Espace)¹², alors que la population active employée s'accroissait de 12 % de 1975 à 1990, passant de 19,6 à 21,3 millions selon l'INSEE, l'emploi dans le seul secteur tertiaire a connu une croissance de 34,5 %. Les gains nets d'emploi ont été les plus forts dans les services marchands aux entreprises et dans les services sociaux et collectifs : + 187 % pour les services bancaux aux entreprises entre 1975 et 1990 ; + 159 % pour les services sociaux et collectifs ; doublement pour les services supérieurs aux entreprises et pour la recherche ; quasi doublement pour l'immobilier, avant la crise des années quatre-vingt-dix.

Si les services supérieurs aux entreprises sont restés à 42 % concentrés dans l'agglomération parisienne en 1990 (au lieu de 38 % en 1975), les services bancaux, banques et assurances, et même la recherche se sont relativement diffusés aux différents niveaux de la hiérarchie urbaine. Ce sont les villes dotées de services diversifiés et les villes touristiques qui ont le plus gagné en emplois de services, au détriment des centres spécialisés et des villes industrielles. D'activités induites ou périphériques, les services aux entreprises, voire les activités scientifiques et universitaires, ont pris le statut d'activités motrices du développement économique et urbain, note Nicole Rousier¹³.

Un élément souvent sous-estimé de cette croissance des activités tertiaires au cours des années soixante-dix et quatre-vingt en France est la part importante de l'emploi public. De 1969 à 1989, l'emploi public a représenté une croissance de 2 millions d'emplois pour l'ensemble de la fonction publique (État, Collectivités locales, Hôpitaux¹⁴). Depuis 1983, cette croissance s'est arrêtée, du fait essentiellement des restrictions budgétaires dues aux déficits publics. De plus, l'emploi public a peu à peu cessé d'accueillir les niveaux les plus bas de qualification, alors que se développaient, dans les administrations et services publics, un recours croissant aux « contrats emploi-solidarité », et dans les entreprises publiques commerciales, un double statut entre anciens et nouveaux embauchés (sous contrats à durée déterminée).

Bien que l'attention des aménageurs et planificateurs se soit portée en priorité vers le rôle stratégique des services supérieurs aux entreprises, une réflexion prospective sur le rôle de l'emploi public et parapublic dans le devenir des économies urbaines s'avère plus que jamais nécessaire. En effet, les services sociaux et collectifs (santé, enseignement...) ont été, avec les services aux entre-

prises, le second secteur porteur de la croissance de l'emploi, notamment féminin, dans les vingt dernières années et ont accompagné, en le favorisant, le développement des couches moyennes urbaines.

Mondialisation, tertiarisation et informalisation

Autre aspect également peu étudié de la diversité et de la complexification des économies urbaines : la présence des activités économiques informelles, souterraines, licites voire illicites, depuis les petits métiers urbains traditionnels jusqu'aux dispositifs productifs diasporiques liés aux flux internationaux de circulation et d'échanges de main d'œuvre.

A cet égard, Saskia Sassen¹⁵ analyse de façon particulièrement perspicace, dans le cas des villes globales, les nouveaux régimes d'emploi qui résultent de la mondialisation dans les métropoles des pays industriels. Pour elle, la globalisation et la concentration du pouvoir économique dans les plus grandes villes comme New York, Londres, Tokyo, sont portées par les entreprises transnationales et le secteur financier, dont les surprofits dévalorisent le reste du tissu productif ; celui-ci est ainsi amené à se contenter de très faibles marges bénéficiaires et à contracter ses coûts salariaux, faute de pouvoir concurrencer le secteur dominant pour l'accès au sol, à la main d'œuvre qualifiée et aux services. Il en résulte une « informalisation » croissante d'activités et d'entreprises qui échappent au cadre légal pour survivre, et une précarisation de la norme salariale et de la relation d'emploi : l'entreprise déplace ses frontières et transfère aux ménages et aux communautés un certain nombre de coûts d'entrée et de mobilité sur le marché du travail.

Pour Saskia Sassen, le discours dominant de l'économie a pris acte de nombreux aspects de la mondialisation tels que l'internationalisation du capital, la capacité de transmission planétaire de l'information, la formation d'une classe managériale internationale autour des grandes firmes multinationales, mais se refuse à analyser leur corollaire : la formation d'un marché international du travail manuel et de service faiblement rémunéré. Or « l'enclavement » des activités informelles ou faiblement rémunérées, considérées comme marginales, archaïques,

12. RESER (Réseau Européen Services Espace Régions), « Services et métropoles. Formes urbaines et changement économique » CER, Aix en Provence, 1995. A paraître : L.-M. Boulianne, J. Philippe (éd.) chez Economica en 1997.

13. N. Rousier, « Les stratégies économiques dans les politiques urbaines et leur impact sur l'emploi » – communication au Colloque du CIEU « Dynamiques et fractures dans les métropoles » Toulouse 12-14 juin 1996.

14. Commissariat Général au Plan : Rigaudat J. (rapp.), « Gérer l'emploi public », Paris, Documentation Française, 1994.

15. S. Sassen, *The Global City : New-York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press, 1991. Traduction française, éditions Descartes, 1996.

et la dévalorisation des identités culturelles de leur main d'œuvre participent de la domination du secteur financier et capitalistique : « L'immigration et l'ethnicité sont constituées comme altérité. Mais si on les comprend comme des processus par lesquels des éléments mondialisés sont localisés, des marchés internationaux du travail sont constitués, des cultures du monde entier sont dé- puis re-territorialisées, elles redeviennent un aspect fondamental de la mondialisation au même titre que l'internationalisation du capital¹⁶ ». Ainsi, poursuit-elle, « la ville vécue contient une multiplicité de spatialités et d'identités dont beaucoup sont articulées et tout à fait partie prenante de l'économie, mais tenues pour superflues, anachroniques ou marginales ».

Nous nous sommes efforcés, dans l'ouvrage collectif *Réseaux productifs et territoires urbains*, de répertorier

ces « autres » formes de mobilisation productives, liées selon les cas à des réseaux professionnels, scientifiques et techniques, ou à des réseaux commerciaux, ethniques ou communautaires, et où les relations d'interconnaissance et de confiance non marchandes s'entrecroisent avec les relations purement marchandes.

Des pans entiers de l'économie métropolitaine (textile, confection, artisanat, certains segments des activités de création-conception, mais aussi marchés forains, dispositifs commerciaux de comptoir ou de diaspora) sont ainsi à réintroduire, aux côtés de secteurs avancés ou de haute technologie, dans l'analyse économique des villes si celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des registres productifs, y compris ceux d'entre eux qui sont invisibilisés.

« Tout le paradoxe tient sans doute, note Michel Péraldi, au fait que la présence en un lieu de figures productives articulant local et global n'implique pas forcément leur prise en compte en tant qu'acteur ou dispositif participant à l'aménagement urbain. Le cas marseillais (Belsunce), l'exemple du Sentier (Paris), sont assez représentatifs, de ce point de vue, d'activités économiquement rationnelles, « conformes » même aux idéaux des « cités industrielles et marchandes », mais qui semblent pourtant frappées de stigmatisme et de soupçons aux yeux des gestionnaires politiques de la ville¹⁷ ».

Fragmentation des marchés du travail et précarisation de l'emploi

La montée des services dans l'économie des villes est liée d'une part, à la réorganisation des entreprises pour répondre à la nouvelle donne de la globalisation des marchés, d'autre part, au développement des fonctions collectives de l'État-Providence dont l'avenir est aujourd'hui au cœur des débats sociaux dans la plupart des pays avec la généralisation des politiques déflationnistes. La mondialisation de l'économie et les nouvelles formes d'organisation des entreprises se traduisent par de profonds bouleversements des régimes d'emploi et du lien salarial.

Pour reprendre les trois cercles de l'emploi évoqués par le rapport de Bernard Brunhes Consultants¹⁸, les entreprises tendent en effet

SCHEMA N°1

LA TERTIARISATION ET SES EFFETS SUR LA POLARISATION DE LA DEMANDE DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE LOGEMENT DANS LES VILLES MÉTROPOLITAINES

<i>Changement économique</i>	<i>Effets sur la demande de main-d'œuvre</i>	occasionnel mal rémunéré
Développement des services aux entreprises	Création d'emplois de direction et de conception	
Déclin de l'activité industrielle	Disparition d'emplois manuels qualifiés et non qualifiés	
Services publics	Création d'emplois administratifs, d'employés et de techniciens	
Secteur informel	Différentes formes de travail	

<i>Effets sur la population</i>	<i>Effets sur l'habitat, l'utilisation de l'espace et sur la gestion de la collectivité locale</i>
Afflux de cadres et de professionnels	« Gentrification » ; réalisation d'immeubles de grand standing
Départ des ouvriers qualifiés	Chute des revenus dans le parc locatif public ; crise des finances locales
Accroissement du nombre de ménages composés de personnes seules à revenus moyens	Surcharge des infrastructures ; pressions sur le parc locatif
Concentration des ménages à faibles revenus et des minorités ethniques	Accroissement des phénomènes de pauvreté ; formation de ghettos et apparition de tensions sociales

Source : D. Cowling (1989), Tertiary industries in the London metropolitan area : some trends and issues (report prepared for Plymouth workshop).

16. S. Sassen, *L'identité dans la ville globale : enclaves économiques et culturelles*, in M. Péraldi, E. Perrin (éd.), op. cit.

17. M. Péraldi, E. Perrin, op. cit.

18. B. Brunhes Consultants, *L'Europe de l'emploi*, Paris, éd. de l'Organisation, 1994.

de plus en plus à restreindre leur noyau stable et protégé de main d'œuvre propre, sur contrats à durée indéterminée, aux fonctions-clé et à recourir pour la majorité des autres fonctions aux second et troisième cercles de l'emploi, caractérisés par des liens de plus en plus lâches, voire inexistant, à l'entreprise principale : « CDD » ou contrats à durée déterminée, emploi à temps partiel, contrats aidés par l'État, enfin, intérim, sous-traitance, travail indépendant.

La main d'œuvre reste encore le plus souvent en France la variable d'ajustement principale pour la majorité des entreprises, qui privilégient la réduction des coûts par la flexibilité du travail et des salaires et l'externalisation des risques au détriment de la performance globale et de l'investissement humain sur le long terme. Il en est résulté en France, une montée très sensible de la précarité et des formes dites atypiques d'emploi¹⁹.

On assiste ainsi à un certain épuisement des politiques d'aide à l'emploi, alors même que la part de la population d'âge actif dans la population totale – qui était particulièrement faible durant les trente glorieuses – va continuer à croître de façon soutenue jusqu'en 2010, comme le constate le rapport Boissonnat²⁰, qui ajoute : « Ce n'est pas le travail qui manque ; c'est nous qui manquons d'imagination pour l'organiser autrement ». Dans ce rapport, plusieurs scénarios d'évolution du système productif français et de son cadre juridique et institutionnel sont présentés en fonction des comportements des agents sociaux et de l'environnement international, plus ou moins coopératif²¹.

Quelles relations de la ville à l'emploi ? Pour un nouveau « cercle vertueux »

Dans un contexte macro-économique de plus en plus internationalisé, et sous des contraintes monétaires fortes, on peut se demander si les villes comme acteurs collectifs peuvent encore jouer un rôle pour corriger les déséquilibres des marchés du travail et participer à la définition de systèmes d'emploi locaux relativement satisfaisants. Ne sont-elles pas condamnées à jouer le jeu de la concurrence mondiale des sites et à être le théâtre des nouveaux modes de globalisation et de financiarisation de l'économie ?

Si l'emploi est au centre des préoccupations des collectivités locales et est présenté comme une justification évidente de leurs actions économiques, il semble que les politiques dites « d'excellence économique » soient rarement interrogées dans leur articulation aux politiques de traitement social du chômage (largement nationales) et à la politique de la ville. Or, « c'est bien le **rapport** entre les stratégies locales de développement économique et les politiques urbaines dans leur globalité qui doit être repensé, et ce nous semble-t-il en redonnant au thème de l'emploi un rôle central, tant dans l'analyse que dans l'action publique, afin de pen-

ser les politiques urbaines dans l'entre-deux de l'excellence et de l'exclusion »²².

Même s'il est encore prématuré de tirer un bilan des premiers résultats du programme de recherche « Ville et emploi », des hypothèses originales se dessinent d'ores et déjà, permettant des reformulations des rapports ville-économie-emploi. Des lignes de questionnement particulièrement fécondes pour la recherche comme pour les acteurs urbains sont ainsi ouvertes.

• *Renouvellement d'abord du regard et renversement de perspective* : avec la remise en cause concurrentielle des modes (mondes) de production fordistes, apparaissent et s'imposent la pluralité et l'hétérogénéité des « économies urbaines », la superposition de multiples dispositifs productifs, des plus visibles aux plus invisibles, entraînant une quasi diffraction à l'infini des rapports d'emploi : de l'emploi « à vie » de la fonction publique ou, parfois encore, de la très grande entreprise, à l'emploi précaire, en CDD et de plus en plus souvent en intérim, pratiqué par une majorité de secteurs, jusque dans les services publics, et que Bernard Morel et Thierry Fellman²³ désignent du terme de « marché ouvert du travail » dans leur enquête marseillaise. Non pas « fin du travail » donc, mais un nouveau partage, très inégalitaire, avec d'un côté un chômage massif, qualifié par nombre d'experts de « choix de société », et de l'autre l'explosion de « nouvelles formes d'emploi » où l'emploi atypique devient la norme.

• *Renouvellement encore par la réapparition forte de la ville* et de ses caractéristiques morphologiques et symboliques les plus fines dans ce nouvel arrimage de l'emploi et de l'activité au territoire. Alors que le fordisme produisait une certaine homogénéité de l'espace bâti, plusieurs des recherches « Ville et emploi » redécouvrent le rôle important que jouent les espaces urbains mixtes et interstitiels (friches urbaines, « passages », ou faubourgs, du vieux tissu urbain, parties dégradées du centre ancien, de

19. De 1982 à 1993 l'emploi à temps plein en CDI a chuté de 779 000, tandis que les créations nettes d'emploi résultaient pour l'essentiel du temps partiel (+ 1,2 millions d'emplois), des CDD (+ 312 000 emplois, soit 3 millions de contrats chaque année d'une durée moyenne de trois mois, qui constituent aujourd'hui près des deux tiers des embauches), et des stages ou emplois aidés par l'État (+ 369 000, soit plus de 2 millions de personnes entrant chaque année dans une mesure d'aide publique à l'emploi).

20. Commissariat Général du Plan, « Le travail dans vingt ans ». Rapporteur Jean Boissonnat, Paris, éd. Odile Jacob, 1995.

21. Les auteurs préconisent un scénario dit de coopération qui met l'accent sur une mutation négociée, une réinternalisation des coûts et ressources par les entreprises, le recours à de nouveaux outils de négociation et de régulation collective dont une réduction forte du temps de travail, un nouveau cadre institutionnel et du droit du travail, une redistribution sociale forte et une coopération inter-entreprises en réseaux, enfin, un État « garant » ou « partenaire ». Le développement local se voit bien sûr favorisé dans cette première hypothèse.

22. N. Rousier, article cité, Colloque du CIEU, Toulouse, 1996.

23. T. Fellman, B. Morel, « Les systèmes d'emploi face à la métropolisation marseillaise : éclatement, cohérence et intervention publique » PISTE-GREGAM, Marseille, pour le Plan Urbain (Programme Ville et Emploi), juillet 1997.

moindre coût foncier et immobilier et non réinvestis par la puissance publique...) dans l'émergence, le maintien ou le développement d'« activités économiques et de types d'emploi », certes précaires ou très éloignés de la norme fordiste, mais en même temps emblématiques des transformations à l'œuvre du rapport salarial²⁴. Mais c'est aussi la métropole toute entière qui mobilise ses ressources en de multiples dispositifs productifs pour devenir un gigantesque « bassin de travail immatériel ».

• *Transformations en effet de l'entreprise et des figures de l'entrepreneuriat*, avec l'apparition de figures telles que « l'entrepreneur transmigrant »²⁵ ou « l'entrepreneur politique », générant des collectifs de travail aux combinaisons juridiques et aux formes productives complexes : diasporas, mobilisations familiales élargies, réseaux professionnels, pluri-ethniques ou communautaires. Toni Negri et Maurizio Lazzarato utilisent la notion de « bassin

jeunes intellectuels précaires, couches moyennes bi-actives directement menacées par la mise en gestion concurrentielle de leur emploi. L'épreuve du chômage est parfois source de retournements créatifs, de rapprochements et de proximités sociales entre classes, groupes d'âge et identitaires. Alain Tarrius avance à propos de Perpignan, ville moyenne au devenir incertain, l'hypothèse de l'invention de « nouvelles civilités de la pauvreté » dans les proximités et échanges noués entre jeunes, néo-ruraux et SDF « manchards », faute d'accès à l'emploi normé²⁷. « Dans la précarité, on travaille », peut-on dire avec Laurence Rouleau-Berger²⁸, qui retrace ces itinéraires de travail en montrant comment selon les cas se constituent des compétences collectives, des qualifications « urbaines », plus ou moins reconnues.

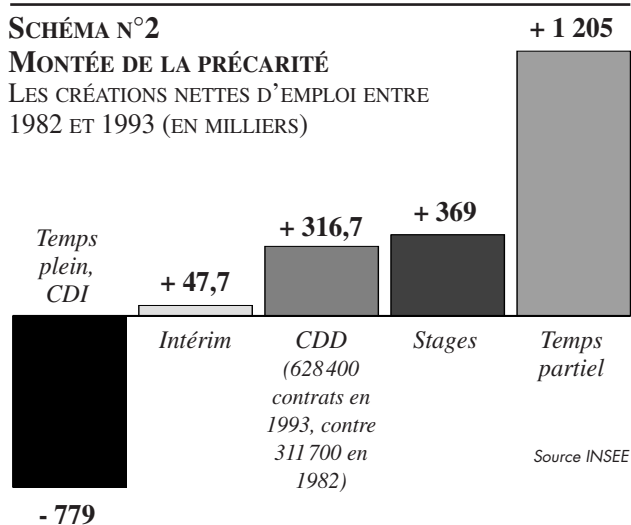
• *Renouvellement enfin des questions posées aux acteurs politiques* et notamment à la puissance publique locale, interpellée pour combler les « pannes de régulation collective » au moment même où des pressions inédites s'exercent sur l'État-Providence du fait de la globalisation, mais surtout, comme le soulignent Pierre Veltz et Saskia Sassen, de la « financiarisation » de l'économie.

Les questions posées à la puissance publique et à la planification urbaine sont multiples ; elles mettent en jeu une conception de l'État (entendu ici comme la puissance publique centrale ou locale) « situé », pour reprendre la terminologie de R. Salais et M. Storper, ou « inséré »

SCHÉMA N°2

MONTÉE DE LA PRÉCARITÉ

LES CRÉATIONS NETTES D'EMPLOI ENTRE 1982 ET 1993 (EN MILLIERS)



de travail immatériel » pour rendre compte de ces conditions spécifiquement métropolitaines de recomposition et de réagencement de modes de production et de formes de mobilisation du travail²⁶.

L'intérêt de ces approches est de mettre l'accent sur les relations entre coopération sociale et subjectivité dans le travail immatériel. La production de subjectivité est en effet au cœur du processus et à la source de la valeur, de même qu'elle modifie le rapport du producteur au consommateur puisque ces activités immatérielles donnent forme aux désirs, aux goûts, et offrent à la société une image d'elle-même tout en contribuant à façonner les styles de vie métropolitains. Ici, l'invention linguistique et stylistique nourrit la coopération sociale et produit les différentiels de productivité et de valorisation.

• *Renouvellement également des modes de catégorisation sociale et des frontières entre travail-activité-œuvre-art*, mais aussi entre les groupes sociaux concernés : ces frontières deviennent plus floues, plus poreuses, au fur et à mesure que les incertitudes augmentent sur le devenir social de catégories professionnelles autrefois assurées :

24. Et notamment celles d'Hélène et Marc Hatzfeld, de Najda Ringart et B. Bastien (collab.), « Interstices urbains et nouvelles formes d'emploi », (Interstices), Paris, juin 1997, pour le Plan Urbain, Programme Ville et Emploi.

25. « La figure anthropologique de « l'entrepreneur transmigrant » se révèle d'un grand intérêt heuristique dans la mesure où elle désigne une catégorie d'acteurs et des logiques se déployant à la fois à l'échelle internationale et micro-locale et intervenant dans la recomposition et la valorisation de certains secteurs des villes » en participant à la production des centralités urbaines : le Sentier à Paris, Belsunce à Marseille en sont des lieux emblématiques parmi d'autres (passage Brady à Paris, Sentier Lyonnais autour de la place du Pont, petite Asie du XIII^e arrondissement, etc.), M. Péraldi, E. Perrin : « Une grille de questionnement exploratoire » in op. cité.

26. « Définissant le travail immatériel comme « l'activité produisant le contenu culturel et informatif de la marchandise et de son cycle de production », ils montrent, à partir des secteurs parisiens de la mode, de la publicité et de l'audiovisuel, que le producteur de travail immatériel tend à être son propre entrepreneur et combine différents types de savoir-faire : celui des professions libérales pour ce qui concerne ce contenu culturel et informatif, celui du travail artisanal pour la capacité d'allier créativité, travail manuel et technique, et travail intellectuel ; mais il recourt pour cela alternativement au salariat, à la rémunération forfaitaire, au travail au noir, au chômage ou à la formation. Enfin, il se caractérise par son insertion dans des réseaux de coopération sociale et sa capacité à organiser son propre travail et ses relations à l'entreprise de façon autonome », M. Péraldi, E. Perrin, in op. cité.

27. A. Tarrius, « Fin de siècle incertaine à Perpignan : drogues, pauvreté, communautés d'étrangers, jeunes sans emplois et renouveau des civilités dans une ville moyenne française », Université de Perpignan, pour la DIV, Programme Ville et emploi, Décembre 1996.

28. L. Rouleau-Berger, *La ville-intervalle : jeunes entre centre et banlieue-Paris*, Méridiens-Klincksieck, 1991 et « Les mondes de la petite production urbaine », LEST, Aix-en-Provence, juillet 1997 (pour le Plan Urbain, Programme Ville et emploi).

(selon les termes des institutionnalistes) par rapport à un État «absent» ou «extérieur».

Rappelons que Robert Salais²⁹ identifie trois types d'accords conventionnels concernant l'action publique, qu'il s'agisse de celle de l'État, du gouvernement des villes, ou des contrats entre l'État et d'autres collectivités publiques: le premier type, relève d'un État extérieur, agissant d'en haut et de l'extérieur des situations concrètes de coordination économique, par des politiques essentiellement macro-économiques (réduction attendue du nombre de chômeurs, aides de l'État, plans sociaux). Le bien commun défini a priori est du seul ressort de l'État. Le second type est la convention d'un État absent, où il n'y a de biens que privés et où l'État doit se retirer des situations de coordination et d'action économique pour laisser libre cours au marché. La convention d'État situé suppose au contraire l'autonomie d'acteurs économiques, parmi lesquels l'État, égaux en considération, mais ne préjuge pas a priori du bien commun, qui est élaboré collectivement et s'incarne dans des produits communs définis au cours de l'action. Dans le contexte de la décentralisation, de telles conventions effectuent «une coproduction de l'intérêt général» et en permettent la concrétisation, qu'il s'agisse de «la valorisation du capital humain, de l'innovation, de l'inscription prospective de l'entreprise dans un espace économique collectif plus porteur»; ceci rejoint des solutions plus processuelles et concrètes réclamées localement par certains acteurs et légitime l'ouverture d'espaces à l'expérimentation locale.

Selon cette dernière conception, un registre assez large s'offre aux responsables des politiques urbaines en ce qui concerne la structuration et le fonctionnement des marchés du travail et systèmes d'emploi locaux, dessinant plusieurs figures de la ville co-acteur du système d'emploi.

La ville-employeur

La ville est d'abord un employeur direct: l'emploi municipal a toujours occupé une place importante dans l'emploi local; en dehors de la fraction parfois conséquente qui a la vocation d'emplois réservés à caractère social, la majeure partie a trait aux emplois directs liés aux politiques urbaines, culturelles, péri-scolaires, sociales, etc.

Les collectivités locales sont aussi des employeurs ou des donneurs d'ordre indirects, par l'intermédiaire des marchés publics mais aussi par la sous-traitance, la concession de services publics, et enfin par la sphère des emplois aidés et du tiers-secteur (entreprises intermédiaires, associations, insertion par l'économie, etc.).

La coordination, la mise en cohérence des différentes politiques publiques sectorielles à l'égard de leurs incidences sur l'emploi, l'articulation notamment entre la gestion de l'emploi public interne, celle de l'emploi au sein des entreprises privées concessionnaires de ser-

vices publics, et les actions menées en faveur de l'insertion, sont rarement pensées d'une manière globale et leurs effets sur la production de normes d'emploi rarement évalués.



Les chômeurs s'organisent.

Ainsi une analyse fine et prospective est-elle à mener des transformations de l'emploi dans le secteur des services aux ménages marchands et non marchands, d'une part, où des remises en cause rapides sont déterminées par la crise des finances publiques et les politiques de privatisation, comme dans le secteur des services aux entreprises, qui n'est pas épargné par la recherche de gains de productivité et les réductions d'effectifs.

La ville-aménageur

Si le nouveau mode de production et d'accumulation qui succède au fordisme ne semble plus avoir besoin du rôle de creuset mais aussi d'ascenseur social qu'avait joué l'urbanisation de masse au cours des trente glorieuses, et semble se satisfaire d'une métropolisation de plus en plus sélective et fragmentée, ou «duale», il reste des marges d'initiative et d'action au niveau local et urbain pour la

29. R. Salais, «Action publique, gouvernance et conventions de l'État: éléments d'un problème» in Th. Paquot (dir.), *Le gouvernement des villes*, Paris, Descartes et Cie, 1997.

puissance publique, face aux logiques plus globales, à condition que les acteurs locaux se voient confortés dans leurs actions par les représentants d'un État central « situé ». « En cela, l'aménageur apparaît lui aussi comme un entrepreneur politique, qui tire moins sa puissance d'un statut de pouvoir ou d'un mandat que d'une compétence à mettre en œuvre les opérateurs du développement local sur le marché mondial »³⁰.

Il s'agit d'une gestion urbaine mêlant aménagement et « ménagement » (cf. Michel Marié) aussi attentive à faire du neuf qu'à sauvegarder l'existant.

Cela concerne aussi les formes les plus précaires du commerce et de l'artisanat : dans certains quartiers de développement social, les marchés forains sont avec les *hard-discounters* les seules formes qui subsistent compte tenu de la crise des commerces de proximité. Or, les marchés ne furent pas retenus, semble-t-il, par les dispositifs de soutien à l'activité économique de la politique de la ville. L'aménagement urbain ne doit-il pas se fixer comme objet, autant que l'attraction d'activités nouvelles venues de l'extérieur, le maintien et le renforcement des dynamiques économiques existantes ou « spontanées », si précaires que puissent en paraître les débuts ? D'autre part, la diversité fonctionnelle habitat-activités contribue étroitement au maintien de la mixité sociale de la ville et participe à la requalification des quartiers et à l'attractivité urbaine.

Il en est de même des effets des politiques de déplacements urbains sur la gestion de la mobilité quotidienne ; la métropolisation entraîne un allongement sans précédent des trajets domicile-travail, mais aussi une utilisation de plus en plus sélective des espaces centraux, technopolitains, et valorisés. La réflexion menée en 1989 par l'équipe STRATES³¹ sur la métropolisation parisienne soulignait la disjonction spatiale entre les zones d'habitat et d'emploi des couches populaires et employées, alors que les couches supérieures, professions libérales et ITC bénéficiaient d'une proximité domicile-travail plus grande. L'aménagement de pôles périphériques de bureaux et de commerces n'est pas sans effet sur les mobilités et l'accessibilité des emplois, le cloisonnement ou la fluidité des marchés du travail. Ces phénomènes d'enclavement spatial font obstacle à la mobilité autant que le manque de ressources lié à la précarisation.

La ville-garante du « bien commun situé »

La crise économique et de l'emploi a placé les élus locaux en première ligne, les amenant dans de nombreux cas à rechercher des solutions innovantes et à les négocier avec les autres acteurs, notamment les entreprises et les services territoriaux de l'État ou les organismes de développement économique local. Dans le cadre du précédent programme ont été réalisées des recherches-expérimentations³² dont on peut faire une relecture en termes de régulation et d'analyse conventionnelle :

– ainsi à l'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes), le retrait de la grande entreprise (Péchiney) et la relative

absence de l'État (central et régional) ont conduit à l'émergence de nouveaux acteurs collectifs porteurs de projets de développement local et de reconversion économique ; ces derniers se sont toutefois heurtés au problème de la reconnaissance institutionnelle de leur légitimité.

– à Labège au sud-est de Toulouse, une patiente tentative de mise en adéquation entre les besoins en formation des entreprises localisées sur le site du technopole et l'offre publique de formation permanente a été menée, associant le SICOVAL, Syndicat Intercommunal responsable du technopole, le CIEU pour sa connaissance des entreprises, le CERS de l'Université de Toulouse, et l'AFPA régionale.

– dans le Haut-Grésivaudan (Isère), la coordination entre des entreprises, un syndicat intercommunal, les organismes de l'État chargés de la formation professionnelle et de l'insertion a abouti à des modules de formation communs aux salariés des entreprises et aux demandeurs d'emploi locaux, grâce à l'intervention de l'Université de Grenoble (ERAD) permettant aux différents acteurs d'énoncer un intérêt général.

– enfin, à Oloron Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques), la volonté initiale de la collectivité locale de créer un centre de ressources pour les PME a fait apparaître, avec l'aide des universitaires (Consultants IDEA et Université de Pau), les problèmes de qualification d'un tissu industriel localisé de sous-traitance aéronautique : toutefois le balancement des services de l'État entre un rôle conçu tantôt comme situé, tantôt comme extérieur, n'a pas permis de soutenir jusqu'au bout la logique territoriale. C'est donc la logique sectorielle et privée qui a prévalu.

Plus récemment, les Villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis ont confié à l'équipe de recherche du CERMU, en partenariat avec le Plan Urbain, un suivi des transformations économiques et socio-professionnelles de la Plaine Saint-Denis, afin de mettre en évidence, d'une part, les pistes innovantes ouvertes au sein des politiques locales de développement économique et d'insertion liées à la construction du Stade de France, et, d'autre part, les rapports entre les projets institutionnels et de gestion urbaine, les apprentissages collectifs et les logiques des entreprises. L'objet de cette démarche est de permettre une appropriation par les acteurs locaux des procédures disponibles et de contribuer à la définition de démarches collectives de réhabilitation de cet ancien territoire ouvrier de la proche banlieue parisienne en pleine recomposition.

30. M. Péraldi, E. Perrin, « Une grille de questionnement exploratoire » in op. cité.

31. Cf. « La métropole parisienne. Système productif et organisation de l'espace », P. Beckouche, J. Cohen, F. Damette, J. Scheibling in *UTH 2001*, DRI, ministère de l'Équipement, numéro spécial, déc. 1990.

32. Commissariat Général du Plan, Plan Urbain, DATAR, « Mutations économiques et urbanisation : annuaire des expérimentations », Paris, La Documentation Française, 1996.

Enfin des expériences ambitieuses ont vu le jour au niveau de certains bassins d'emploi, associant une ou plusieurs entreprises, la collectivité locale, les représentants de l'État et les syndicats de salariés, pour élaborer de nouvelles normes en matière de durée du travail, de création d'emplois et de salaires, à l'exemple des cas d'application de la récente Loi de Robien. Toutefois, le risque existe, en l'absence de la fixation de normes exigeantes en matière de qualification et de pérennité des emplois sauvés ou créés, que nombre d'accords se fassent dans un contexte défensif et entraînent des sacrifices assez lourds pour les salariés sans réelle garantie de création d'emplois.

Ces nombreuses expérimentations menées au niveau local ne sauraient certes dispenser de la recherche d'un nouveau modèle de régulation au niveau national ou européen, permettant de rediscuter des modalités du compromis salarial et d'une répartition plus égalitaire des revenus. Elles attestent toutefois de l'implication croissante des acteurs institutionnels locaux de l'emploi³³.

Les villes jouent à cet égard un rôle clé de laboratoire dans la recherche de nouveaux modes de régulation de

l'emploi. Non pas qu'elles puissent ériger à elles seules des « régulations locales » ; mais on sait qu'historiquement nombre de politiques nationales (comme le RMI, le développement social des quartiers...) sont nées d'expériences locales. Les collectivités territoriales et urbaines, en s'engageant aux côtés de l'État et des acteurs sociaux (entreprises, syndicats, associations, etc.), contribuent à l'élaboration de compromis innovants, ou de nouvelles normes concernant à la fois l'insertion, l'organisation qualifiante du travail et l'aménagement-réduction du temps de travail, la formation. Ainsi participent-elles à la tentative collective de définir une nouvelle relation vertueuse entre ville, économie et emploi.

Evelyne Perrin

33. Cf. C. Beauviala, Y. Saillard et al., « Dispositifs institutionnels locaux de l'emploi à Grenoble », Grenoble, IREPD, juillet 1997, pour le Plan Urbain (Programme « Ville et emploi »).